

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 25 août 2022
à 13 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constaté l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 août 2022 à 13 h.
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour la réalisation d'un projet de placette éphémère pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson / Ratifier la convention intervenue à cet effet.
- 20.02** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes suivants : Société de développement commercial District central (12 500 \$), Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest (25 000 \$) et S.I.D.A.C La Promenade Fleury (12 500 \$), dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.
- 20.03** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 753,24 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (75 713 \$) et du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 (25 040,24 \$) pour la réalisation du projet Action jeunesse Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet.
- 20.04** Résilier le contrat de services professionnels accordé à Cardin Julien inc. par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 14 avril 2020 en vertu de la résolution CA20 09 0101 (référence 1197058007).

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à deux intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1223060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour la réalisation d'un projet de placette éphémère pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson / Ratifier la convention intervenue à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour la réalisation d'un projet de placette éphémère pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson;
2. de ratifier la convention intervenue avec le ministère de la Sécurité publique établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-22 19:55

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 pour la réalisation d'un projet de placette éphémère pour adolescent(e)s au parc Marcelin-Wilson / Ratifier la convention intervenue à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs événements de violence ont été rapportés sur l'Île de Montréal au cours de la dernière année lesquels ont suscité l'inquiétude de la population. Ces événements violents peuvent donner l'impression d'une perte de contrôle face à une hausse de la criminalité. Un sentiment d'insécurité est vécu par les populations dans les secteurs où plusieurs de ces événements, dont certains armés, sont survenus.

Le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal travaillent en collaboration afin de mettre en place des actions qui augmenteront le sentiment de sécurité de la population et qui réduiront le risque que des événements violents se produisent.

Le 5 décembre 2021, le Gouvernement du Québec a annoncé l'investissement d'une somme de 8M\$ visant à bonifier l'offre de services aux jeunes montréalais, à favoriser l'aménagement des lieux qui leur sont destinés et, ultimement, à expérimenter des pratiques et des modèles d'arrondissements de services inédits.

L'enveloppe budgétaire vise à offrir aux jeunes montréalais une plus grande variété et quantité d'activités ainsi qu'à mettre à leur disposition des infrastructures pour les accueillir. Il est également souhaité que les organismes soient en mesure de développer les initiatives, les services et les interventions dont requièrent les milieux montréalais déterminés comme prioritaires.

Les objectifs spécifiques des investissements sont :

- soutenir une (ré)appropriation constructive et positive de l'espace public dans les quartiers aux prises avec une problématique de violence (installations temporaires);
- favoriser une utilisation appropriée et accrue des installations municipales sportives et culturelles (bonification de services);
- favoriser la création d'espaces à vocation jeunesse (infrastructures).

L'arrondissement souhaite réaliser un projet dont les actions poursuivent les objectifs d'augmenter le sentiment de sécurité et de réduire le risque que des événements violents se produisent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet consiste en l'aménagement d'une placette éphémère ludique pour les adolescents au parc Marcelin-Wilson, près du skate parc et des terrains de basketball. Les aménagements seront choisis par les adolescents et pourront comprendre, notamment, des tables ainsi que des chaises de différents formats et de différentes couleurs pour petits et grands groupes, des hamacs, du mobilier ludique et autres. Ce projet temporaire permettra de valider l'usage des installations en 2023 en vue de réaménager le parc de façon permanente.

JUSTIFICATION

Un grand besoin d'avoir un lieu de rassemblement pour les adolescents est ressorti lors des consultations publiques effectuées. L'endroit où la placette sera située est un point de convergence important eux, puisqu'il est situé près de deux écoles secondaires et de plusieurs plateaux sportifs très fréquentés par ce groupe de population. Il y a également eu des événements de violence par arme à feu recensés dans les environs du parc Marcelin-Wilson.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention de 75 000 \$ octroyée à l'arrondissement par le ministère de la Santé publique dans le cadre du Programme de création d'espaces jeunesse pour contrer la violence par arme à feu.

MONTRÉAL 2030

Le projet de placette éphémère s'inscrit dans les priorités 2, 8, 9,10 et 19 du plan stratégique Montréal 2023.

Priorité 2- La placette éphémère sera aménagée dans un espace vert du parc Marcelin-Wilson. Nous prévoyons y ajouter de la biodiversité par la plantation de divers végétaux en bac ce qui contribuera également à la beauté et l'attractivité du site.

Priorité 8- Le projet vise à offrir un lieu de convergence social sécuritaire pour les adolescents dans une optique de prévention de la criminalité.

Priorité 9- Le projet est développé en partenariat avec le milieu communautaire du quartier pour offrir de l'intervention sociale pour prévenir la violence.

Priorité 10- Les adolescents du quartier seront impliqués dans le choix des aménagements du site et tout au long du projet.

Priorité 19- Le projet de placette vise à contribuer à offrir un milieu de vie sécuritaire, de qualité et est une réponse de proximité aux besoins des adolescents qui ont manifesté le souhait d'avoir un lieu de rassemblement pour eux dans le parc Marcelin-Wilson lors des consultations publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création d'une placette avec aménagement ludique permettra notamment de :

- Mobiliser des partenaires communautaires ou institutionnels;
- Impliquer des jeunes dans l'idéation des aménagements de la placette et sa création;
- Offrir un endroit sécuritaire et adapté aux adolescents et jeunes adultes, favorisant une fréquentation accrue et acceptée de ce lieu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet sera développé dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications sera mise à contribution afin de communiquer le projet à la population et le faire rayonner.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2022 : implication des jeunes et des partenaires jeunesse dans l'idéation des aménagements de la placette.

Hiver 2023 : plans et devis.

Printemps-été 2023 : réalisation des aménagements de la placette éphémère et inauguration.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TAILLON
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-05

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1221388008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 12 500 \$ à la Société de développement commercial District central, un soutien financier de 25 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest et un soutien financier de 12 500\$ à la S.I.D.A.C La Promenade Fleury dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation réserve développement

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
S.I.D.A.C. La Promenade Fleury	26 août 2022 au 31 décembre 2022	12 500 \$
Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest	26 août 2022 au 31 décembre 2022	25 000 \$
Société de développement commercial District central	26 août 2022 au 31 décembre 2022	12 500 \$

2. d'approuver les **trois** projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-02 16:47

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221388008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 12 500 \$ à la Société de développement commercial District central, un soutien financier de 25 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest et un soutien financier de 12 500\$ à la S.I.D.A.C La Promenade Fleury dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation réserve développement

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire a pour mandat de développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Elle collabore également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires, en offrant un support logistique lors de l'organisation d'événements et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire.

Dans le cadre du programme de soutien aux initiatives de développement économique (SIDE) de l'arrondissement, les sociétés de développement commercial Quartier Fleury Ouest, Promenade Fleury et District central ont soumis une demande d'aide financière pour réaliser des projets prévus à leurs plans d'action 2022. Le programme a été bonifié depuis 2022 (réf. CA13 090037) afin de le doter d'un montant de 80 000 \$ provenant de la réserve développement de l'arrondissement.

Un engagement du conseil d'arrondissement est requis afin que ces sociétés puissent inclure cette contribution à leurs budgets 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 090105 - Dossier 1191388010 - Approuver les modifications au Programme de soutien aux initiatives de développement économique (SIDE) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (réf. CA13 090037) et doter ce programme d'un montant de 80 000 \$ provenant de la réserve développement de l'arrondissement, pour 2020
- CA20 090171 - Dossier 1201388006 - Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à la Société de développement commercial District central et un soutien financier de 15 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet
- CA20 090309 - Dossier 1201388007 - Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver le projet de convention à cet effet

CA21 090234 - Dossier 1211388011 - Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à la Société de développement commercial District central, un soutien financier de 15 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest et un soutien financier de 15 000\$ à la S.I.D.A.C La Promenade Fleury dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation réserve développement

DESCRIPTION

Accorder un soutien financier de 12 500 \$ à la Société de développement commercial District central, un soutien financier de 25 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest et un soutien financier de 12 500\$ à la S.I.D.A.C La Promenade Fleury dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique. / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation réserve développement.

Les SDC bénéficiant de la contribution municipale réalisent un ensemble d'activités visant le développement économique et le maintien des emplois dans le territoire dans lequel elles interviennent. Elles œuvrent à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande commerciale pour mieux répondre aux besoins des citoyens de l'arrondissement.

La Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest va travailler à l'embellissement de la rue, à la promotion de l'achat local ainsi qu'aux communications avec les membres et les clients. La Société de développement commercial District central va collaborer avec PME-MTL Centre-Ouest pour l'organisation d'un concours visant à attirer des entreprises en commerce électronique sur le territoire. La SDC Promenade Fleury va bonifier ses décors saisonniers sur la rue. Les projets sont plus amplement décrits dans les pièces jointes au dossier.

JUSTIFICATION

Toujours dans un contexte de relance économique, la contribution financière de l'arrondissement permet le maintien et la bonification d'activités qui auraient autrement été réduites. Le SIDE permet donc un apport financier non négligeable en cette période. Pour la SDC Quartier Fleury Ouest, la bonification du soutien financier consenti dans le cadre du SIDE permet aussi de compenser partiellement une diminution du financement provenant du Service du développement économique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention provient de la réserve développement de l'arrondissement tel que spécifié à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

La rue commerciale locale de quartier, telle que la rue Fleury, est une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des résidents. Elle favorise les déplacements actifs et de proximité.

Le territoire de la SDC District central dispose d'un bâti relativement dense au coeur de Montréal. Le maintien de secteurs d'affaires au centre de la ville favorise la proximité entre les lieux de résidence et d'emploi des Montréalais, contribuant ainsi à leur qualité de vie, à leur niveau de vie et à réduire les effets des déplacements sur l'environnement. Cette densité et cette proximité favorisent les déplacements actifs et l'utilisation du transport collectif. La SDC District central a mis sur pied un comité portant sur les enjeux de mobilité visant à mieux faire connaître à ses membres les moyens disponibles pour faciliter le déplacement des travailleurs et des visiteurs.

Par leurs actions, les SDC contribuent à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030:

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SIDE permet d'inciter les organisations de développement économique locales à bonifier les initiatives présentées et leurs retombées pour les résidents et gens d'affaires de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le respect des mesures sanitaires demeure requis sur les territoires et pour les activités des SDC.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une remise officielle de la contribution pourra être organisée en 2022.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de la contribution municipale sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-13

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1223060041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 75 713 \$ dans le cadre du budget dédié à l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine et de 25 040,24\$ dans le cadre du programme Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 pour un total de 100 753,24 \$, à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour 2022, afin de réaliser le projet Action jeunesse Ahuntsic-Cartierville / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 100 753,24 \$ à Prévention du crime Ahuntsic Cartierville afin de réaliser le projet Action jeunesse Ahuntsic Cartierville pour la période du 1er août au 31 décembre 2022 dans le cadre du Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine et Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-02 16:59

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 75 713 \$ dans le cadre du budget dédié à l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine et de 25 040,24\$ dans le cadre du programme Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 pour un total de 100 753,24 \$, à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour 2022, afin de réaliser le projet Action jeunesse Ahuntsic-Cartierville / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE****Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine**

Depuis l'adoption en 2003 du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, communément appelé TANDEM, la pertinence d'impliquer les forces vives des quartiers pour garantir des milieux de vie paisibles et sécuritaires n'est plus à démontrer.

En 2022, le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine a été bonifié afin de permettre à l'ensemble des arrondissements de réaliser des stratégies de sécurité urbaine et de prévention structurantes sur leur territoire, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Conformément aux balises 2022, les actions retenues dans le cadre de ce programme doivent correspondre à une ou plusieurs des cibles prioritaires suivantes :

1. La mobilisation citoyenne et les actions réalisées avec la communauté
2. Le renforcement de la capacité des acteurs et la concertation locale
3. La sécurité dans les espaces publics et la cohabitation sociale
4. La sécurité des collectivités et des personnes vulnérables

Les balises pour 2022 sont disponibles en pièce jointe.

La somme additionnelle accordée en 2022 par le SDIS à l'arrondissement est de 85 713\$ qui s'ajoute au montant de 3 160\$ octroyé annuellement, pour un total de 88 873\$ pour l'année 2022. Celle-ci doit être dépensée d'ici le 31 décembre 2022.

Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la

réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leur vie, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collective, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

Le programme est disponible en pièce jointe.

La somme accordée annuellement par le SDIS à l'arrondissement est de 90 000 \$ (ce montant correspond au niveau d'intervention soutenu selon les balises du programme). En 2022, l'enveloppe a été bonifiée de 55 757 \$, ce qui porte le budget total à 145 757 \$ pour 2022. De ce montant, une somme résiduelle de 25 040,24\$ fait l'objet du présent dossier décisionnel. Celle-ci doit être dépensée d'ici le 31 décembre 2022.

Appel à projets combinés

L'arrondissement a procédé à un appel de propositions pour la sélection de projets présentés par des organismes communautaires de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre des balises de financement en sécurité urbaine et en prévention de la violence chez les jeunes. L'appel de propositions de projets s'est déroulé du 13 mai au 3 juin 2022.

Un comité de sélection des projets, composé du personnel de l'arrondissement et d'un représentant de l'équipe de sécurité urbaine du SDIS, s'est tenu le 20 juin 2022. Suite à l'appel, un seul projet a été déposé par un organisme. Le projet a été analysé dans le respect des balises des deux programmes ci-hauts, tout en portant une attention particulière aux jeunes vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sécurité urbaine

CM03 0524 du 17 juin 2003. Approuver le document Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. (1031546002)

CA21 090339 du 13 décembre 2021. Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2022 / Approuver la convention à cet effet. (1212971008)

CA20 090363 du 10 décembre 2020. Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour la période se terminant le 31 décembre 2021 / Approuver la convention à cette fin. (1202971007)

CA19 090298 du 9 décembre 2019 : Accorder un soutien financier de 167 629 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, pour la période se terminant le 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet. (1193060043)

Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes

CE20 0144 du 5 février 2020. Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022. (1196794004)

CA22 090050 du 14 mars 2022. Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, pour l'année 2022, à trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les trois (3) projets de convention à cet effet. (1223060025)

CA22 090172 du 4 juillet 2022. Accorder un soutien financier totalisant la somme de 44 465 \$ aux organismes Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville (24 465 \$) et Table de concertation jeunesse - Ahuntsic (20 000 \$), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 8 351,76 \$ aux organismes Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville (4 500 \$) et Entre-Maisons Ahuntsic (3 851,76 \$), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les projets de convention et d'addenda à cet effet (réf. : CA22 090050).

CA21 090279 du 4 octobre 2021 - Accorder un soutien financier additionnel de 13 575 \$ à

Entre-Maisons Ahuntsic dans le cadre du Programme de la Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021, majorant le montant total accordé de 23 700 \$ à 37 275 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0122). (1212971005)

CA21 090122 du 10 mai 2021 – Accorder un soutien financier totalisant la somme de 23 700 \$ à l'organisme Entre-Maisons Ahuntsic, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver la convention à cet effet. (1212971005)

CA21 090280 du 4 octobre 2021 - Accorder un soutien financier additionnel de 10 839 \$ à Rue action prévention Jeunesse dans le cadre du Programme de la Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021, majorant le montant total accordé de 29 200 \$ à 40 039 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA21 09 0049). (1202971009)

CA21 090049 du 8 mars 2021 – Accorder un soutien financier totalisant la somme de 44 200 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les conventions à cet effet. (1202971009)

CA20 090103 du 14 avril 2020 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, à trois organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020 / Approuver les projets de convention à cet effet. (1203060016)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville

Nom du projet : Action jeunesse Ahuntsic-Cartierville

Durée : du 1er août au 31 décembre 2022

Brève description : Un projet par et pour les jeunes. Il s'agit d'une nouvelle offre de service conçue en collaboration avec les partenaires du milieu qui travaillent auprès de la jeunesse. Le projet vise à assurer une présence dans certains espaces formels et dans l'espace public, à promouvoir des facteurs de protection, compris comme « d'influences positives qui peuvent améliorer la vie des personnes ou la sécurité au sein de la collectivité » (Sécurité Publique Canada). De cette façon, les facteurs de protection permettent de « réduire les incidences négatives associées aux facteurs de risque », aidant ainsi les jeunes à mieux faire face à leurs situations particulières (Sécurité publique Canada). Dans le contexte de montée de la violence commise et subie chez les jeunes, nos objectifs principaux sont de faire de l'intervention de milieu, du référencement ainsi qu'une évaluation de projet. En d'autres mots, le but est de développer une culture du dialogue et de compréhension d'autrui chez les jeunes de 12 à 25 ans de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville quant à leurs enjeux de sécurité pour contribuer à une société plus sécuritaire, inclusive et respectueuse de la diversité. Faire la promotion des activités sportives, de loisirs, culturelles, communautaires et scolaires (facteurs de protection) dans l'arrondissement. Finalement, assurer la pérennité du projet. Pour ce faire, nous allons offrir des moments propices aux dialogues concernant les enjeux de sécurité qui impliquent davantage les jeunes vulnérables, participer aux événements du quartier, avoir une présence dans des secteurs ciblés, etc. Ces moments et ces interventions visent à développer une attitude positive, devenir un modèle positif, avoir une confiance envers soi, les autres et le milieu de vie. Ce travail auprès de cette population ciblée aurait comme but final de contrer les facteurs de risque soit des attitudes négatives en lieux publics, de la prévention de la criminalité dans le voisinage, la lutte contre le racisme et les discriminations, et remédier à l'absence de modèles aux comportements exemplaires.

JUSTIFICATION

Montréal est responsable d'offrir les conditions permettant d'offrir des environnements et des quartiers harmonieux et sécuritaires où chaque personne peut jouir pleinement du bien commun, d'un accès équitable aux espaces et services publics, ainsi qu'à la pleine jouissance des possibilités qu'offre la ville. À travers ce programme, la Ville encourage l'action concertée afin d'apporter des solutions et du soutien aux communautés et aux personnes les plus touchées par l'insécurité, la violence et la criminalité.

Sur le territoire de l'arrondissement, les organismes soutiennent qu'un travail continu est nécessaire afin de créer des impacts positifs sur les jeunes ciblés et d'assurer un climat sécuritaire dans les zones priorisées. Ils observent dans l'environnement, une présence accrue des comportements violents (ex. violence à l'égard des femmes, banalisation de la violence verbale et physique, attirance vers des groupes ou des individus délinquants, etc.). Dans un tel contexte, l'intervention ciblée s'avère un moyen à privilégier, où l'intervenant oriente son travail en fonction des réalités et des priorités identifiées, en collaboration avec les partenaires du milieu.

Sans le soutien financier de la Ville, ces projets n'auront pas lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre de son budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine et prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Dans son Plan stratégique Montréal 2030, la Ville s'engage à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (orientation 19). Elle s'engage également à accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision (orientation 10). L'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine est une manière d'opérationnaliser ces ambitions.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Favoriser, soutenir et renforcer la mobilisation et l'engagement de la population, des communautés et des actrices et acteurs locaux autour des questions de sécurité, à développer la connaissance sur ceux-ci et à renforcer le leadership local et les capacités d'actions.

Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux personnes et aux milieux plus susceptibles de vivre le plus d'insécurité.

Intégrée aux autres stratégies et leviers mobilisés par la Ville, l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine participe ultimement à faire de Montréal une ville plus sûre et plus inclusive.

Répondre aux besoins prioritaires identifiés par le milieu en matière de développement social sur le territoire de l'arrondissement par une contribution offrant un effet de levier. S'inscrit dans les priorités du Plan d'action intégré en diversité et inclusion sociale de l'arrondissement 2021-2026.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Bien que nous soyons encore à mesurer pleinement toute l'ampleur de son impact, il est

indéniable que la pandémie de COVID- 19 eu des effets bien réels sur les facteurs qui influencent la sécurité et le sentiment de sécurité. Les activités prévues tiennent compte de cette réalité et visent également à apporter une contribution aux efforts de relance sociale qui sont présentement en marche à Montréal.

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Margaux BENNARDI, -

Lecture :

Margaux BENNARDI, 21 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-07-20

Annie BENJAMIN
conseiller(ère) en développement
communautaire

Marie-Josée TRUDEAU
c/d sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Caroline LÉGÈRE
Cheffe de division en remplacement de Jocelyn
Gauthier directeur



Dossier # : 1224212004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels accordé à Cardin Julien inc. par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 14 avril 2020 en vertu de la résolution CA20 09 0101 (référence 1197058007).

Il est recommandé :
de résilier le contrat de services professionnels accordé à Cardin Julien inc. par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 14 avril 2020 en vertu de la résolution CA20 09 0101 (référence 1197058007).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-22 19:59

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224212004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels accordé à Cardin Julien inc. par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 14 avril 2020 en vertu de la résolution CA20 09 0101 (référence 1197058007).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a procédé à un exercice de consultation publique en septembre 2019 pour connaître les opinions des citoyens sur les futurs besoins et aménagements anticipés au parc Henri-Julien. Un appel d'offres public a été entrepris peu de temps après afin de mandater des professionnels pour mener à bien les différentes phases du projet relativement aux besoins aquatiques du parc.

Le projet visait la réfection des installations existantes de la pataugeoire et du chalet avec l'ajout de vestiaires sportifs et la construction d'un nouveau pavillon des baigneurs et d'une aire de jeux d'eau optionnelle selon la disponibilité des fonds. À l'issue de l'appel d'offres, la firme d'architecture Cardin Julien inc., avec la collaboration de la firme GLT en ingénierie, ont été retenues pour mener à bien ce projet.

Lors de la conception des plans et devis, à la phase esquisse, l'équipe de la gestion immobilière de l'arrondissement a travaillé de concert avec les professionnels de la firme dans l'objectif d'assurer le respect des critères spécifiques de conception et des objectifs budgétaires fixés sur la base du programme fonctionnel et techniques (PFT) du projet.

À l'issue de l'appel d'offres public lancé pour la réalisation du concept par un entrepreneur général en construction, il s'est avéré que les soumissions reçues étaient considérablement élevées par rapport à l'estimation de contrôle réalisée par les professionnels au printemps 2021. La période de lancement de l'appel d'offres, à l'été 2021, ainsi que la montée des prix en raison de la COVID-19 ont été défavorables à l'obtention de soumissions à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire disponible.

Dans les circonstances, le concept original de réfection des installations du parc Henri-Julien doit être revu afin de permettre sa réalisation dans le respect du budget alloué à ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0240 - 7 septembre 2021 | Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2021-005 pour la construction du pavillon des baigneurs et la réfection du chalet existant et de la pataugeoire au parc Henri-Julien en raison des prix de soumission élevés (2 soumissionnaires) (1217058002).

CA20 09 0101 - 14 avril 2020 | Accorder un contrat de services professionnels à la firme Cardin Julien Inc. pour une réfection majeure du chalet de parc existant, ajout d'un vestiaire et construction d'une pataugeoire et de jeux d'eau au parc Henri-Julien pour un montant de 247 138,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-017 - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une dépense totale de 322 138,76 \$, incluant les taxes et les frais incidents (1197058007).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à résilier le contrat accordé à Cardin Julien inc. puisque le projet ne sera pas réalisé comme prévu originalement.

JUSTIFICATION

L'article 11.3 des clauses administratives générales du devis 2016 stipule que :
« La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation. »

Puisque la portée du mandat doit être considérablement modifiée, la direction de la performance, du greffe et des services administratifs recommande de résilier ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale autorisée pour ce contrat était de 322 138,76 \$, incluant les taxes et les frais incidents (contrat : 247 138,76\$ + incidences : 75 000 \$). Le montant total versé à Julien Cardin inc. pour services rendus s'élève à 172 997,13 \$ taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation du contrat est requise pour pouvoir octroyer un nouveau contrat en raison de la modification de la portée du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2022 : préparation d'un nouvel appel d'offres de services professionnels pour la réalisation de plans et devis pour un nouveau concept aquatique au parc Henri-Julien.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Anna
CHKADOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric L. TARDIVET
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2022-08-19



Dossier # : 1223060042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation des bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en pièce jointe.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-08-23 13:01

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223060042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour la période estivale 2022. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) concernant le bruit d'appareils sonores;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LES BANNIÈRES (R.R.V.M., chapitre U-1, article 553) concernant les bannières;
- RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8) concernant la fermeture des rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine

public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les événements seront réalisés en respect des mesures sanitaires édictées par la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DORVAL-DOUVILLE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-11

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics
en remplacement de Jocelyn Gauthier, directeur
CSLDS



Dossier # : 1228408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à deux intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé d'édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt aux intersections sur l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Jacques-Bizard et l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Pierre-Curie aux approches sud et est ainsi qu'à l'approche nord respectivement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2022-07-19 16:47

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228408004

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à deux intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du déploiement du Plan Vélo voté en 2019 par le conseil d'agglomération (voir pièce jointe), il est prévu d'implanter un lien sur Marcellin-Wilson sur la portion manquante de cet axe. En effet, il a été convenu de faire des travaux pour une piste cyclable en site propre juxtaposée au passage piéton. La conception de cette piste cyclable a été complémentée par le travail réalisé lors de l'élaboration du Plan local de déplacements (PLD) dans lequel un portrait diagnostique avait été dressé aux fins d'analyse permettant d'identifier les endroits à étudier et, éventuellement, à améliorer. Le présent sommaire décisionnel vise à poursuivre dans la même optique que le PLD le déploiement des actions de sécurisation des modes actifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 09 0142 - 20 mai 2021

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices prévues au PCPR 2022 et PRCPR 2022 de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

CA22 09 0056 - 14 mars 2022

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation d'un lien cyclable dans la continuité de l'avenue Marcellin-Wilson pour l'année 2022.

CM22 030 - 21 mars 2022

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du

Québec.

DESCRIPTION

Après les analyses aux intersections concernées effectuées par la Division des études techniques, il est recommandé d'implanter des panneaux d'arrêt aux intersections sur l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Jacques-Bizard et l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Pierre-Curie aux approches sud et est ainsi qu'à l'approche nord respectivement.

JUSTIFICATION

L'implantation des panneaux d'arrêt aux intersections sur l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Jacques-Bizard et l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Pierre-Curie aux approches sud et est ainsi qu'à l'approche nord respectivement seront nécessaires pour la sécurité des usagers, notamment les cyclistes sur ces trois axes pour toutes les directions (nord, sud, est et ouest) et pour la gestion des débits piéton, cycliste et véhiculaire.

En effet, ces ajouts permettront une meilleure gestion de conflits aux intersections en question, obligeant les véhicules à s'arrêter considérant la circulation véhiculaire, les cyclistes et les piétons. Ceci permettra une implantation sécuritaire du lien cyclable à un endroit où il y a une configuration peu commune. Ce dispositif de gestion de la circulation permettra de laisser le temps aux automobilistes d'apercevoir les cyclistes ou piétons qui seraient cachés par les édifices juxtaposés à la piste cyclable en site propre.

De plus, l'intersection sur l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Jacques-Bizard a été indiquée dans le PLD comme une intersection nécessitant une traverse piétonne. En implantant un arrêt aux deux approches de cette intersection, on répondrait à cette demande formulée dans le PLD en sécurisant le débit piéton à cet endroit (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour faire ces interventions sera pris dans le budget prévu dans le dossier relié à la résolution CA21 09 0142.

MONTRÉAL 2030

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place des panneaux d'arrêt permettra d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes fréquentant le secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'intervention des équipes sera tributaire des mesures ministérielles en termes de santé publique dues à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux avisant du changement de signalisation seront installés, un mois avant l'installation des panneaux d'arrêt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'intervention des équipes sera tributaire des mesures ministérielles en termes de santé publique dues à la COVID-19 et des aspects de fonctionnement à l'interne.

Une attention particulière sera apportée afin de bien coordonner l'installation des arrêts et le marquage au sol, lorsque le marquage est requis, de même que le délai de livraison des potences et des équipements lorsqu'applicable.

Dans ce contexte, l'implantation des arrêts doit être réalisée le plus tôt possible à partir de septembre 2022.

Cependant l'implantation sur le terrain devra tenir compte de bien coordonner le marquage et la signalisation.

Les travaux civils (CA21 09 0142) pour la piste cyclable sont prévus en août 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2022-07-19